



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines
Direction du Patrimoine et de la Sécurité

CAHIER DES CHARGES

REPLACEMENT DE L'INVERSEUR DE SOURCE NORMAL/SECOURS SUR LE TABLEAU
GENERAL SECURITE (TGS) DU BATIMENT TOUR DU SIEGE DE LA BCEAO A DAKAR

AVRIL 2024

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1 - Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2 - Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une entreprise spécialisée pour les travaux de remplacement de l'inverseur de sources normal-secours SCHNEIDER ELECTRIC composé de trois (3) interrupteurs Masterpact NW12NA de 1250 ampères chacun sur le Tableau Général Sécurité (TGS) du bâtiment Tour du Siège de la BCEAO à Dakar.

I.3 - Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique.

I.4 - Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité. Tout soumissionnaire devra produire l'agrément du fabricant des nacelles proposées.

I.5 - Visite des lieux

Une visite obligatoire des lieux sera organisée afin de permettre de mieux évaluer l'importance et la délicatesse des travaux, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres (article 8, visite des lieux) au Siège de la BCEAO.

Tout candidat qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant ses nom et prénoms ou ceux de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique, à l'adresse courrier.zdba@bceao.int, avec copie au courrier.zdps@bceao.int, au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres (article 8, visite des lieux).

I.6 - Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

I.7 - Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.8 - Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.9 - Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.10 - Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

I.11 - Présentation des soumissions

L'offre devra être présentée en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.11.1 - Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 2 précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.11.2 - Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.11.3 - Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
-

-
- les fiches et notices techniques de tous les équipements proposés ;
 - le planning prévisionnel d'exécution des travaux ;
 - la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.11.4 - Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane. Les devis en TTC sont acceptés à condition de bien faire apparaître les taxes.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.12 - Date et heure limites de transmission des dossiers

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.zdps@bceao.int au plus tard à la date limite de dépôt des offres indiquée dans l'avis d'appel d'offres (article 6), délai de rigueur.

I.13 - Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf du surpresseur.

I.14 - Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum.

Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

I.15 - Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.16. Lieu de livraison et d'installation

L'inverseur de source devra être livré au Siège de la BCEAO, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar et installé comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

I.17 - Délai de livraison et d'installation

I.17.1 - Le délai de livraison et d'installation de l'inverseur devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

I.17.2 - Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

I.18 - Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

I.19 - Garantie

L'inverseur livré et installé devra être neuf, de bonne qualité et garanti contre tout vice de fabrication. La période de garantie pièces et main d'œuvre devra être au moins d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

En outre, toute nouvelle installation réalisée devra être garantie (durée et contenu).

I.20 - Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes des équipements attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.

I.21 - Litiges et contestations

I.21.1 - Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

I.21.2 - L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

I.21.3 - Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie sucombante.

I.22 - Informations complémentaires

I.22.1 - Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de transmission des offres à l'adresse : courrier.zdps@bceao.int.

I.22.2 - Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

II – DEUXIEME PARTIE : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Le marché est constitué d'un lot unique ayant pour intitulé « Remplacement de l'inverseur de sources normal-secours sur le Tableau Général Sécurité (TGS) du bâtiment Tour du Siège de la BCEAO à Dakar.

II.1 – Description du Tableau Général Sécurité (TGS)

Le Tableau général Sécurité est composé d'un inverseur de source à trois Interrupteurs-sectionneurs MASTERPACT NW12NA de 1250 ampères 4P chacun, alimenté par les arrivées Normal TGBT, secours groupes électrogènes et d'un secours venant du Bâtiment R+12 ainsi que des disjoncteurs de protection des différents coffrets divisionnaires des installations de sécurité.

II.2 - Consistance des travaux

Les travaux envisagés concernent notamment :

- la dépose de l'inverseur existant ;
- la fourniture et l'installation au Tableau Générale Sécurité (TGS) du Bâtiment Tour d'un inverseur de sources normal-secours à trois Interrupteurs-sectionneurs (arrivée TGBT Tour/arrivée groupes électrogènes Tour/Arrivée TGBT R+12) débrochables de 1250 ampères 4P ;
- l'élaboration des schémas électriques à remettre à la Banque sous format papier et électronique ;
- la mise en service et la vérification du bon fonctionnement des nouveaux appareils.

IMPORTANT :

- L'inverseur à fournir devra être de marque SCHNEIDER ELECTRIC et de dernière génération. Il sera de type débrochable.
- Les travaux se feront toutes sujétions comprises. Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporteront toutes les modifications qui apparaîtraient nécessaires pour la bonne réalisation des travaux.

NB : Avant l'exécution des travaux, l'entreprise devra soumettre, pour validation, par la Banque, les documents ci-après :

- l'organigramme des travaux ;
- les fiches techniques et certificats de conformité du matériel à mettre en œuvre.

II.3 - Normes

Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs aux appareils de levage, notamment les normes :

- la norme NF C 13 100 relative au poste d'abonné établi à l'intérieur d'un bâtiment et raccordé à un réseau de distribution de 2ème catégorie ;
-

- la norme NF C 15 100 relative aux installations électriques de basse tension ;
- les prescriptions de la société de distribution électrique du Sénégal (SENELEC).
- Les matériaux et matériels proposés devront être de premier choix, récents et commercialisés au Sénégal de sorte à favoriser les opérations d'entretien.

II.4 - Méthodologie de pose des nouveaux appareils

Compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité de la fourniture de l'énergie électrique dans le Bâtiment Tour, les entreprises devront proposer dans leurs offres, les solutions techniques envisagées lors de la pose des nouveaux appareils.

Les travaux nécessitant une coupure générale de l'électricité seront programmés en relation étroite avec le Maître de l'Ouvrage.

NB : l'entreprise devra prendre toutes les dispositions utiles pour qu'aucun dommage ou préjudice ne soit causé sur les installations existantes. Elle supportera la responsabilité entière des dégâts que ses intervenants pourraient occasionner pendant les travaux ainsi que les frais de remise en état.

ANNEXE I : Cadre de devis quantitatif et estimatif

N.B. : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il devra être vérifié et complété suite à la visite des lieux et sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire.

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
1	Fourniture d'un inverseur de sources normal-secours à trois (3) interrupteurs-sectionneurs (arrivée TGBT/arrivée groupes électrogènes de la Tour/ arrivée TGBT R+12) débrochable de 1250 ampères 4P de marque SCHNEIDER ELECTRIC	1		
2	Fourniture de divers accessoires nécessaires à l'installation des nouveaux équipements	Ens.		
3	Main d'œuvre pour la dépose des installations existantes ainsi que la réalisation, les essais, le réglage et la mise en service des nouveaux équipements	Ens.		
Montant total HT/HDD (FCFA)				

ANNEXE II : (Formulaire de souscription)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE

BCEAO/SIEGE
BP 3108 DAKAR
SENEGAL

Objet : Fourniture et pose d'un inverseur de sources normal-secours à trois (3) interrupteurs débrochable de 1250 ampères de marque SCHNEIDER ELECTRIC au Tableau général Sécurité du bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO

Nous, soussignés, (Nom, Prénom et qualité) soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et pose de deux (2) inverseurs de sources normal-secours SCHNEIDER ELECTRIC de 1250 ampères sur le Tableau Général Sécurité (TGS) du bâtiment R+12 Tour du Siège de la BCEAO à Dakar pour un montant HT/HDD deFCFA.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre offre engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations sur le montant du marché, nous nous engageons, si celle-ci est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté
